





## **1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION**

### **1.1 Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- 1.1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2 Finalités particulières de l'unité de formation**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les techniques d'adaptation, de transformation et de création des images digitales, tant en noir et blanc qu'en couleur, en utilisant un logiciel de traitement de l'image.

## **2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

### **2.1 Capacités**

Pour être admis dans cette unité, l'étudiant prouvera qu'il a maîtrisé les capacités terminales de l'unité « Traitement de l'image : niveau élémentaire ».

### **2.2 Titre pouvant en tenir lieu**

- Traitement de l'image : niveau élémentaire.

### **3. RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de 20 étudiants par groupe.

#### **4. PROGRAMME**

L'étudiant doit être capable de :

- produire une image en tenant compte des différents paramètres de réglage,
- transformer une image avec les différents outils de retouche ( les tracés, les couches);
- utiliser les différents outils spéciaux : homothétie, torsion, flou, etc.;
- utiliser les filtres, les effets, les scripts;
- gérer et séparer les couleurs;
- convertir les couleurs : NB- couleur, RVB, CMJN ;
- intégrer l'image dans différentes applications ;
- utiliser les outils de compression
- préparer une image pour la diffusion : impression, photocomposition, WEB.

## **5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES**

Le seuil de réussite sera considéré comme atteint si l'étudiant est capable de présenter différentes réalisations, avec implication de différents éléments saisis ou créés, en respectant les étapes intermédiaires et les techniques de base d'élaboration de l'image numérique, telles que, en particulier :

- transformer une image numérique en utilisant les différents outils afin d'obtenir différentes images de synthèse suivant le schéma demandé
- préparer l'image pour la photocomposition.
- 

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité technique
- du soin apporté à la réalisation
- des qualités esthétiques
- de la composition
- du respect des règles de sécurité
- du degré d'autonomie atteint.

**6. PROFIL DU CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier une expérience dans le domaine considéré.